

CONSTRUIRE SON PROJET EN MEDIATION ANIMALE

PROPOSER DES ACTIVITES ASSOCIANT L'ANIMAL...

SUIVEZ LE GUIDE – ACTE I

NICOLAS PEREZ NOVEMBRE - 4 – 2008

Mon expérience de président d'association m'a beaucoup apporté que ce soit d'un point de vue humain que d'un point de vue de la connaissance de la gestion d'une structure et du développement de son action.

Je vais tenter d'apporter quelques modestes conseils à ceux qui envisagent notamment de construire leur projet en médiation animale.

Je vous rappelle que tout billet déposé est fait pour être commenté [1]. N'hésitez donc pas à faire des commentaires, à nous faire partager vos expériences, à préciser des éléments oubliés...

Monter un projet, quel que soit la forme juridique qui sera choisie, nécessite souvent une bonne dose de courage. En effet, il est fort probable que vous allez rencontrer des difficultés, voir des montagnes. Il est donc indispensable, avant d'entreprendre toute démarche, de se poser les bonnes questions, de clarifier son idée et de connaître les principes généraux de la méthode d'élaboration de projets. C'est parce que vous saurez dans quelle direction aller, que vous éviterez certains écueils et pourrez vous concentrer sur le cœur de votre investissement : les Activités Associant l'Animal.

Chapitre 1 – Les démarches et questionnements préalables

Première étape : Se poser les bonnes questions

Pourquoi ce projet ?

Un défi, un rêve, une vocation, un projet professionnel ou un engagement associatif ? etc. Il s'agit pour vous d'être au clair avec l'orientation et l'investissement que vous souhaitez donner à votre projet. Ce questionnement vous permettra d'adopter une posture adaptée !

Ce projet a-t-il intérêt ?

Ensuite, il vous revient de faire un diagnostic du territoire sur lequel vous souhaitez installer votre projet. L'analyse des besoins et des actions déjà mises en place est à mon sens essentielle !

Existe-t-il des projets similaires sur ce territoire ? Y a-t-il des besoins, des attentes et des demandes ? Ce projet a-t-il un intérêt pour les collectivités et institutions ? Vient-il en complément de projets déjà existants ou en concurrence ? Les partenaires potentiels ne

préféreront-ils pas avoir recours à l'existant ? Ne faut-il pas mieux se rapprocher d'une structure existante et lui proposer mes compétences ? etc

Est-il réalisable ?

Quelles sont les compétences et les qualités nécessaires à la réalisation du projet ? Suis-je suffisamment formé ? Suis-je entouré des bonnes personnes ? Ces personnes me suivront-elles sur l'ensemble du projet ? Ai-je une idée du temps qui me sera nécessaire pour réaliser ce projet ? Faudrait-il que je complète ma formation au préalable ? Suis-je capable de pallier les défaillances des personnes qui m'accompagnent ? Ai-je des événements de vie qui peuvent ralentir ou interférer le déroulement du projet ? Pourrai-je y consacrer le temps nécessaire ? Où puis-je me former sans engager des frais importants ?

Ces premières questions vous inciteront peut-être à vous rapprocher des structures existantes ou au moins à prendre contact avec elles afin de glaner quelques informations souvent précieuses.

Elle vous permettront peut-être également d'envisager des formations complémentaires avant de vous lancer dans la concrétisation de vos actions. Une fois le projet réellement lancé, il est souvent difficile, par manque de temps, de s'engager dans ces types de compléments.

Les formations évoquées ci-dessus concernent celles liées à la création et à la gestion d'une structure sous toutes ses formes.

Deuxième étape : Rédiger un projet

Grâce à la première étape, vous avez pu réaliser un diagnostic de votre territoire et vous rendre compte de l'intérêt d'une telle action sur ce dernier (besoins, demandes, existence ou non de projets similaires). Si ce diagnostic confirme la pertinence d'un tel projet, il faut maintenant vous lancer dans la rédaction.

ATTENTION ! Il ne faut confondre :

- le projet qui permet d'envisager les grandes orientations de votre structure : il s'agit de l'objet social. C'est celui-ci que j'évoque dans ce billet et dans cette deuxième étape ;
- et le projet spécifique : il s'agit là des projets élaborés pour une action particulière.

Son contenu

Il indiquera ce que vous proposez :

- Quels sont les objectifs de votre structure ?
- Quelles sont les activités proposées ?
- Quels sont les bénéficiaires ?
- Quelle est la démarche globale ?
- Quelles sont les orientations possibles ?

Il ne faut pas négliger cette étape qui vous permettra de définir clairement votre projet et de préparer éventuellement un premier outil de communication (plaquette de présentation, argumentation, intérêt du projet...)

Ces éléments vous permettront notamment d'envisager une police d'assurance pour vos activités.

Qui le propose ?

Ensuite, il faut déterminer qu'elles sont les personnes qui mèneront les actions de terrain auprès des bénéficiaires et de partenaires éventuels. Quelles formations pour ces personnes ?

Et là, il se pose LE problème puisqu'aucune formation en médiation animale n'est reconnue. Pensez donc à pouvoir arguer immédiatement d'une formation initiale reconnue : travailleur social, professionnels de la santé, éducateur canin, vétérinaire etc, ce que vous voulez à partir du moment où ce que vous proposez est cohérent par rapport à votre formation initiale !!!

Tant qu'aucune formation n'est reconnue, ce conseil va vous faire gagner un temps astronomique !!! Surtout, si vous souhaitez vivre de vos activités... Je peux vous assurer qu'au sein de notre association, si nous n'avions pas eu des personnes possédant des diplômes reconnus en lien avec ce que nous proposons, nos partenaires ne nous auraient pas accordé leur confiance... Ils nous l'ont clairement dit ! Et nous pouvons les comprendre

Comment aller vous le financer ?

Il vous faudra établir un plan de financement global. Par exemple dans les associations ceci s'appelle un budget prévisionnel général. Il résume l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la réalisation de votre projet associatif. Toutes les dépenses doivent être chiffrées, précises et justifiées. La présentation est de type recettes / dépenses. Vous trouverez ci-dessous une présentation du plan comptable associatif.

CHARGES	PRODUITS
60 Achats : Prestations de service, eau ...	70 – Ventes de produits finis, prestations de services
61 Services Extérieurs : location, assurances ...	74- Subventions d'exploitation
62 Autres Services extérieurs : Frais postaux, télécom, poste	75 – Autres produits de gestion courante : Cotisations ...
63 Impôts	77 – Produits exceptionnels : Mécénat, Dons ...
64 Rémunération du personnel : Salaires Brut; charges patronales ...	78 – Reprise sur amortissements
65 – Autres charges de gestion courante	
67 – Charges exceptionnelles	
68 – Dotation aux amortissements	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS
86 – Emploi des contributions volontaires en nature : Personnels bénévoles, secours en nature ...	87 – Contributions volontaires en nature : Bénévolat, prestations en nature ...
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT = ZERO ou POSITIF!!!	Les comptes doivent être équilibrés ou excédentaires !!!!

Il faut être rigoureux, le sérieux de votre projet sera jugé sur ce document. Cette étape vous permettra ainsi qu'à vos futurs financeurs, de se rendre compte de la viabilité financière de votre projet. Il vous est indispensable d'arriver à prévoir quelles seront vos dépenses sur l'année, voir sur les deux prochaines années, et surtout comment vous pourrez les couvrir.

Les difficultés que vous allez rencontrer

1 – Estimer les dépenses : sur vos premières années d'exercices, il est très difficile d'estimer les coûts. Ils ont une « fâcheuse » tendance à croire de manière exponentielle (et non proportionnelle) et des nouvelles dépenses « surprises » prennent souvent l'habitude de grever votre estimation initiale.

c'est tout l'intérêt ensuite de développer des outils d'analyse stratégique et de suivi.

Je vous glisse une petite formule qui vous sera plus qu'utile pour estimer la masse salariale. N'ayant jamais géré de structure avant celle de Résilienfance, j'ai mis des mois et des mois pour l'obtenir, ce n'était pas faute d'avoir appelé Assedic, Direction du Travail et autres services ... no comment ... Et pourtant ça paraît d'une simplicité exemplaire ...

© <https://www.mediation-animale.org/construire-son-projet-de-mediation-animale-proposer-des-activites-associer-l-animal...-suivez-le-guide-acte-i/>

Reprenons

Salaire net (SN) + charges salariales (CS) = salaire brut (SB)

Salaire brut (SB) + charges patronales (CP) = masse salariale

Donc $SN \times 1,3 = SB$ (30% de Charges salariales)

$MS = SN \times 1,3 \times 1,45$ ou $SB \times 1,45$ (45 % de moyenne en charges patronales)

Petite précision qui risque de vous paraître obscure mais dont vous aurez besoin quand nous envisagerons la partie relative aux projets spécifiques. Les dépenses ont une double alimentation : somme des dépenses spécifiques et somme des dépenses générales.

2 – Déterminer vos produits.

Afin d'équilibrer votre budget, vous allez devoir déterminer la nature de vos produits. En fonction de votre type de structure, vous allez vous confronter à des difficultés différentes.

Quelques exemples:

– pour une association, il est désormais quasiment impossible d'obtenir des subventions de fonctionnement. Vous équilibrerez sans doute votre plan de financement par le compte « prestations de service » ou des subventions au projet (notons que la première année d'activité, il est très difficile d'en obtenir une).

– pour une entreprise, vous ne pourrez pas recourir à des subventions publiques.

Certains avanceront que les sources de financement ne sont que la somme des produits des projets spécifiques. Effectivement, ce sera le cas les années N+1 et suivantes mais pas l'année N (celle en cours). En effet, il est assez difficile de savoir comment répartir vos charges sur chaque projet spécifique la première année ou au moins sur les six premiers mois. Or, connaître cette répartition est indispensable pour pouvoir équilibrer vos budgets spécifiques et votre budget général !

3 – La comptabilité : il va vous être indispensable d'avoir quelques notions de comptabilité ou de trouver quelqu'un pour s'en charger. Peut-être pas au début, puisque tant que la première année n'est pas écoulée vous ne pourrez pas présenter de compte de résultat et bilan, mais dès que vous allez devoir rendre des documents comptables, la question va ressurgir. Le choix de la structure ou du statut risque d'ailleurs d'être orienté par cette problématique.

ATTENTION : Brûler les étapes, vouloir aller trop vite risquent d'entraîner un refus de vos dossiers et projets pour manque de cohérence comptable. Les premiers temps vous devriez sans doute travailler pour couvrir vos dépenses de gestion courante (fournitures administratives, assurance ...) et donc ne pas être rémunéré !

Conclusion

Par expérience, je ne peux que vous conseiller d'être patient et de faire les choses progressivement. Les quelques étapes mentionnées me paraissent indispensables pour mener à bien son projet : n'hésitez pas à vous renseigner notamment auprès des associations qui pratiquent la même activité, à établir un diagnostic de votre territoire, à définir clairement votre projet et votre démarche, à établir un budget... Puis vient le temps où il faut se lancer et choisir la forme de structure qui portera votre projet (association, entreprise...) !

Ajoutons que la médiation animale reste un domaine finalement mal connu des institutions. En effet, un certain nombre d'établissements ont entendu parlé de ce type de médiation mais ne savent pas concrètement ce qu'elle est et ce qu'elle implique. A mon sens, cette pratique doit faire appel à des personnes formées à la mise en relation homme-animal; il ne suffit pas d'être juste psychologue ou juste brevet d'état d'équitation par exemple pour pratiquer la thérapie avec le cheval... Malheureusement certaines institutions font appel à ces compétences sans que les personnes aient été formées à cette mise en relation. Et pourtant, les effets ne pourraient en être que bien meilleurs...

Résultat avant même de pouvoir proposer une activité associant l'animal, il faut avoir installé son projet sur des bases solides et savoir convaincre de l'intérêt de ce type de médiation avec des personnes spécialement formées. Là encore, il va de soi que les formateurs doivent avoir une longue pratique de ce type de médiation!

Pour en savoir plus

Je peux vous conseiller quelques ouvrages qui nous suivront :

- 100 conseils pour créer une association – Miren Lartigue – Éditeur : Studyrama, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)
- Associations le guide pratique – Paul Le Gall – Prat, Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)
- Créer et gérer une association – Miren Lartigue – Pascaline Roi – Studyrama, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)
- Créer et gérer une association 1901 guide encyclopédique – le Particulier éditions, Paris
- Créer et gérer une SARL ou une EURL après la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, juridique, fiscal, social, comptable – Éditions Francis Lefebvre
- S'installer à son compte : créer et développer son entreprise -Anne-Laure Stérin – Éditeur : Delmas

Chapitre 2 – Choisir le statut ou la structure le (la) plus adapté (e)

Dans un prochain article je développerai les avantages et les inconvénients des différents statuts : Bénévoles, Salarié (CDI, CDD, Contrats aidés ...) ; Association ; entreprise ; portage.

Le sujet étant plutôt vaste, il méritait d'être abordé dans un article indépendant, voir plusieurs ...

[\[1\]](#) pour laisser un commentaire vous n'avez pas besoin de vous connecter. Il vous sera demandé seulement votre adresse mail au moment du dépôt. C'est extrêmement simple.